

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.143

L'An deux Mille Sept, le 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. BUJARD représenté par M. COASSIN
Mme DURAND représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme TURPIN représentée par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND,

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DENOMINATION DE VOIE

RAPPORTEUR : Mme MONTRON

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a décidé de donner à la voie piétonne, servant de liaison entre l'allée du Chay et le boulevard de Cordouan et raccordée au niveau du n° 78, la dénomination suivante :

Ø ALLÉE DU PHARE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les propositions de la commission culturelle en date du 08 novembre 2007,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer à la voie servant de liaison entre l'allée du Chay et le boulevard de Cordouan et raccordée au niveau du n° 78, la dénomination « allée du Phare ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT